



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-233

PUBLIÉ LE 21 AVRIL 2026

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale

75-2026-04-17-00011 - Décision n° 1 bis Désaffectation, déclassement et vente d'un terrain dépendant du site de l'Hôpital Jean Verdier (93) (2 pages)	Page 3
75-2026-04-17-00010 - Décision n° 1 Déclassement sur désaffectation d'une parcelle détachée de l'hôpital Bicêtre située sur la commune du Kremlin Bicêtre (94) (1 page)	Page 6
75-2026-04-17-00012 - Décision n° 2 Vente de lots de copropriété dépendant d'un immeuble situé à Paris 8ème (1 page)	Page 8
75-2026-04-17-00013 - Decision n° 3 Vente d'une maison d'habitation située sur la commune de Romilly-sur-Andelle (27) (1 page)	Page 10
75-2026-04-17-00014 - Décision n° 4 Vente d'une parcelle de terre agricole située sur la commune de Sarceaux (61) (1 page)	Page 12
75-2026-04-17-00015 - Décision n° 5 Vente de deux parcelles de terrain dont une constructible situées sur la commune de Lesches (77) (1 page)	Page 14
75-2026-04-17-00016 - Décision n° 6 Vente d'un ensemble immobilier situé à Saint-Germain-du-Teil (48) (1 page)	Page 16

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement-Unité départementale de Paris / Service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion

75-2026-04-01-00032 - Arrêté portant programmation pour la période 2023-2027 des évaluations de la qualité des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) et des Foyers de Jeunes Travailleurs-Résidences Sociales (FJT-RS) (3 pages)	Page 18
--	---------

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-04-17-00011

Décision n° 1 bis Désaffectation, déclassement et
vente d'un terrain dépendant du site de l'Hôpital
Jean Verdier (93)

D 2026
N°1

DECISION

Objet : Désaffectation, déclassement et vente d'un terrain dépendant du site de l'Hôpital Jean Verdier (93)

Le Directeur Général,

Vu le code de la santé publique, en particulier les articles L. 6141-1 et L. 6143-1 ;

Vu les articles L.2141-1 et L.6143-1 du code de la propriété des personnes publiques sur le déclassement ;

Vu la concertation du Directoire en séance du 18 juin 2024 ;

Vu le mémoire présenté au Conseil de Surveillance en séance du 28 juin 2024 relatif à la désaffectation, au déclassement et la vente d'un terrain dépendant du site de l'Hôpital Jean Verdier (93) et l'avis favorable émis par ce Conseil.

DECIDE

ARTICLE UN

- La désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée section G n° 176 d'une superficie de 754 m², située 2 avenue des Mésarnes à Bondy (93) ;

ARTICLE DEUX

- La vente de cette parcelle de terrain dont le prix a été fixé amiablement à la somme de CENT DIX MILLE EUROS (110 000,00 €) hors taxe qui sera majoré de la TVA selon le taux et la réglementation en vigueur au jour de la signature de l'acte de vente.

Fait à Paris, le 17 avril 2026

Assistance Publique–Hôpitaux de Paris
Le Directeur Général / Président du Directoire

Signé

Nicolas REVEL

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-04-17-00010

Décision n° 1 Déclassement sur désaffectation
d'une parcelle détachée de l'hôpital Bicêtre
située sur la commune du Kremlin Bicêtre (94)

D 2026
N°1

DECISION

Objet : Déclassement sur désaffectation d'une parcelle détachée de l'hôpital Bicêtre située sur la commune du Kremlin Bicêtre (94)

Le Directeur Général,

Vu le code de la santé publique, en particulier les articles L. 6141-1 et L. 6143-1 ;

Vu les articles L.2141-1 et suivants du code de la propriété des personnes publiques ;

Vu la concertation du Directoire en séance du 31 mars 2026 ;

Vu le mémoire présenté au Conseil de Surveillance en séance du 17 avril 2026 relatif au déclassement sur désaffectation d'une parcelle détachée de l'hôpital Bicêtre, située sur la commune du Kremlin Bicêtre (94), et l'avis favorable émis par ce Conseil.

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : Le déclassement suite à la désaffectation de la parcelle cadastrée section I numéro 109, d'une superficie de 1 105 m² environ, détachée de la parcelle cadastrée section I numéro 106, située rue Séverine au Kremlin Bicêtre (94).

Fait à Paris, le 17 avril 2026

Assistance Publique–Hôpitaux de Paris
Le Directeur Général / Président du Directoire

Signé

Nicolas REVEL

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-04-17-00012

Décision n° 2 Vente de lots de copropriété
dépendant d'un immeuble situé à Paris 8ème

D 2026
N° 2

DECISION

Objet : Vente de lots de copropriété dépendant d'un immeuble situé à Paris 8^{ème}

Le Directeur Général,

Vu le code de la santé publique, en particulier les articles L. 6141-1 et L. 6143-1 ;

Vu la concertation du Directoire en séance du 31 mars 2026 ;

Vu le mémoire présenté au Conseil de Surveillance du 17 avril 2026 relatif à la vente de lots de copropriété dépendant d'un immeuble situé à Paris (8^{ème}), et l'avis favorable émis par ce Conseil ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : La vente d'une partie de la cave n°15 (lot n°39) pour une superficie de 11,36 m² et la vente d'une chambre de service (lot n°11) d'une superficie de 10,60 m² dépendant d'un immeuble situé 5 rue Andrieux à Paris 8^{ème}.

Fait à Paris, le 17 avril 2026

Assistance Publique–Hôpitaux de Paris
Le Directeur Général / Président du Directoire

Signé

Nicolas REVEL

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-04-17-00013

Decision n° 3 Vente d'une maison d'habitation
située sur la commune de Romilly-sur-Andelle
(27)

D 2024
N° 3

DECISION

Objet : Vente d'une maison d'habitation située sur la commune de Romilly-sur-Andelle (27)

Le Directeur Général,

Vu le code de la santé publique, en particulier les articles L. 6141-1 et L. 6143-1 ;

Vu la concertation du Directoire en séance du 31 mars 2026 ;

Vu le mémoire présenté au Conseil de Surveillance en séance du 17 avril 2026 relatif à la vente d'une maison d'habitation située sur la commune de Romilly-sur-Andelle (27), et l'avis favorable émis par ce Conseil.

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : La vente d'une maison d'habitation d'une superficie de 99,85 m² de surface utile, éditée sur la parcelle cadastrée section AB n°149 d'une superficie de 590 m², sis 93 rue Saint Georges à Romilly-sur-Andelle (27).

Fait à Paris, le 17 avril 2026

Assistance Publique–Hôpitaux de Paris
Le Directeur Général / Président du Directoire

Signé

Nicolas REVEL

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-04-17-00014

Décision n° 4 Vente d'une parcelle de terre agricole située sur la commune de Sarceaux (61)

D 2026
N° 4

DECISION

Objet : Vente d'une parcelle de terre agricole située sur la commune de Sarceaux (61)

Le Directeur Général,

Vu le code de la santé publique, en particulier les articles L. 6141-1 et L. 6143-1 ;

Vu la concertation du Directoire en séance du 31 mars 2026 ;

Vu le mémoire présenté au Conseil de Surveillance du 17 avril 2026 relatif à la vente d'une parcelle de terre agricole située sur la commune de Sarceaux (61) et l'avis favorable émis par ce Conseil ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : La vente d'une parcelle de terre agricole, cadastrée section ZP n°09 d'une superficie de 18 359 m² environ, située sur la commune de Sarceaux (61).

Fait à Paris, le 17 avril 2026

Assistance Publique–Hôpitaux de Paris
Le Directeur Général / Président du Directoire

Signé

Nicolas REVEL

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-04-17-00015

Décision n° 5 Vente de deux parcelles de terrain
dont une constructible situées sur la commune
de Lesches (77)

D 2026
N° 5

DECISION

Objet : Vente de deux parcelles de terrain dont une constructible situées sur la commune de Lesches (77) ;

Le Directeur Général,

Vu le code de la santé publique, en particulier les articles L. 6141-1 et L. 6143-1 ;

Vu la concertation du Directoire en séance du 31 mars 2026 ;

Vu le mémoire présenté au conseil de surveillance du 17 avril 2026 relatif à la vente de deux parcelles de terrain dont une constructible situées sur la commune de Lesches (77) et l'avis favorable de ce conseil ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : La vente de :

- la parcelle de terrain constructible, cadastrée section C n°1111 d'une superficie de 1 455 m², située sur la commune de Lesches (77) ;
- la parcelle de terre agricole cadastrée section C n°1112 d'une superficie de 5 230 m², située sur la commune de Lesches (77).

Fait à Paris, le 17 avril 2026

Assistance Publique–Hôpitaux de Paris
Le Directeur Général / Président du Directoire

Signé

Nicolas REVEL

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-04-17-00016

Décision n° 6 Vente d'un ensemble immobilier
situé à Saint-Germain-du-Teil (48)

D 2026
N° 6

DECISION

Objet : Vente d'un ensemble immobilier situé à Saint-Germain-du-Teil (48)

Le Directeur Général,

Vu le code de la santé publique, en particulier les articles L. 6141-1 et L. 6143-1 ;

Vu la concertation du Directoire en séance du 31 mars 2026 ;

Vu le mémoire présenté au Conseil de Surveillance du 17 avril 2026 relatif à la vente d'un ensemble immobilier situé sur la commune de Saint-Germain-du-Teil (48) et l'avis favorable émis par ce Conseil ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : La vente d'un ensemble immobilier d'une superficie SDPC d'environ 1 152 m² édifié sur les parcelles cadastrées section C n° 585, n° 586, n° 1 436 et n° 1 437 d'une superficie totale de 8 488 m² environ, situées à Saint-Germain-du-Teil (48).

Fait à Paris, le 17 avril 2026

Assistance Publique–Hôpitaux de Paris
Le Directeur Général / Président du Directoire

Signé

Nicolas REVEL

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement-Unité
départementale de Paris

75-2026-04-01-00032

Arrêté portant programmation pour la période
2023-2027 des évaluations de la qualité des
Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) et des Foyers
de Jeunes Travailleurs-Résidences Sociales
(FJT-RS)

ARRÊTÉ N°

portant modification de l'arrêté n°75-2026-02-19-00012 du 23 février 2026 modifiant l'arrêté n°75-2024-12-24-00012 du 24 décembre 2024 portant programmation pour la période 2023 - 2027 des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

**Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Grand Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- VU** la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 modifiée relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 75 ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L312-8, l'article D. 312-200 et suivants ;
- VU** le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet du département de Paris ;
- VU** l'arrêté interministériel du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Laurent BRESSON, administrateur de l'Etat, en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Île-de-France, à compter du 1er octobre 2023, pour une durée de quatre ans ;
- VU** l'arrêté ministériel du 20 novembre 2024 portant nomination de Madame Marthe POMMIE, administratrice de l'Etat, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris, à compter du 01 décembre 2024, pour une durée de quatre ans ;
- VU** l'arrêté n°2023-10-02-00010 du 02 octobre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, en matière administrative ;
- VU** l'arrêté n°75-2022-09-29-00005 du 29 septembre 2022 portant programmation pour la période 2023-2027 des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux du directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, notamment son article 3 ;
- VU** l'arrêté n°75-2024-02-02-00028 du 19 janvier 2024 modifiant l'arrêté n°75-2022-09-29-00005 du 29 septem-

embre 2022 portant programmation pour la période 2023 - 2027 des évaluations de la qualité des établissements et sociaux et médico-sociaux du directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France ;

VU l'arrêté n°75-2024-12-24-00012 du 24 décembre 2024 modifiant l'arrêté n°75-2024-02-22-00028 du 19 janvier 2024 portant programmation pour la période 2023 - 2027 des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux du directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France ;

VU la décision du 26 mars 2025 n°2025-06 portant subdélégation de signature en matière administrative à Mme Marthe POMMIE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : L'annexe de l'arrêté n°75-2026-02-19-00012 du 23 février 2026 modifiant l'arrêté n°75-2024-12-24-00012 du 24 décembre 2024 portant programmation pour la période 2023 - 2027 des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, conformément à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles, est remplacée, uniquement pour les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) et les Foyer de Jeunes Travailleurs-Résidences Sociales (FJT-RS), par l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La programmation pour la période 2023-2027 des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux autres que les FJT et les FJT-RS est définie dans l'annexe de l'arrêté n°75-2026-02-19-00012 du 23 février 2026.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs. Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours administratif dans le même délai.

ARTICLE 4 : La directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 1^{er} avril 2026,

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris et par délégation,

La directrice de l'unité départementale de la
DRIHL Paris

Signé

Marthe POMMIÉ

Annexe 1 - Programmation

Année de transmission du rapport	Échéance semestrielle de transmission du rapport	Organismes gestionnaires		ESMSS concernés	
		Raison sociale	Etablissements	N°FINES	NOM ESSMS
2023	Semestre 2	LES JEUNES ECONOMES	FJT RS	750721060	ALMA BOSQUET
		CEUVRES DES OTAGES	FJT	750711137	LES HAUTS DE BELLEVILLE
		PERMANENCE ACCUEIL	FJT RS	750712135	BEAUCOUR
		PERMANENCE ACCUEIL	FJT RS	750064826	BEAUJON
		SERVICE SOCIAL BRETON	FJT	750712309	SERVICE SOCIAL BRETON
		ALJT	FJT RS	750049876	DUMAS
		ALJT	FJT RS	750047813	DIDEROT
		SOS INSERTION ET ALTERNATIVES	FJT RS	750047847	LE TEMPO
		VIVRE ET DEVENIR	FJT	750003030	PIERRE OLIVAIN
		RELAIS ACCUEIL	FJT RS	750710402	RELAIS ACCUEIL
2024	Semestre 1	CHAMPIONNET	FJT RS	750710238	CHAMPIONNET
		ALJT	FJT RS	750049835	FOYER SOLEIL 70 RUE POISSONNIERS
		ALJT	FJT RS	750044059	FOYER SOLEIL 148 RUE POISSONNIERS
		ALJT	FJT RS	750049868	FOYER SOLEIL LABOIS ROULLON
		ALJT	FJT RS	750049850	FOYER SOLEIL 07 RUE DE L'OURCQ
		ALJT	FJT RS	750049843	FOYER SOLEIL 8 RUE MARCADET
		ALJT	FJT RS	750048183	POTEAU
		UNION COMPAGNONIQUE DU TOUR DE FRANCE	FJT	750047870	BERGER
	Semestre 2	ASSOCIATION DES FOYERS DE JEUNES	FJT	750713091	TOLBIAC
		FOYER CHAILLOT GALLIERA	FJT	750712895	CHAILLOT GALLIERA
		HENEO	FJT RS	750062754	YVETTE GUILBERT - BATIGNOLLES
		HENEO	FJT RS	750064834	EMILE LEVEL
		JEUNE CORDEE	FJT	750711285	JEUNE CORDEE
		L'ETAPE	FJT RS	750711541	BLANQUI
		L'ETAPE	FJT RS	75080385	VOLTAIRE
		L'ETAPE	FJT RS	750060451	MASSENA
2025	Semestre 1	LE RELAIS ACCUEIL DU VALLONA	FJT RS	750076218	FJT DAVY
		CITE DES FLEURS	FJT RS	750805921	CITE DES FLEURS
		ALJT	FJT RS	750710915	RESIDENCE PARIS GLACIERE
	Semestre 2	ALJT	FJT RS	750043978	SAINT SEBASTIEN
		L'INITIATIVE	FJT	750712044	L'INITIATIVE
		CERISE	FJT RS	750052581	CERISE
		CLJT	FJT RS	750034068	BATIGNOLLES
		CLJT	FJT	750805137	LA VIGIE
		CLJT	FJT RS	750712010	AMANDIERS
		CLJT	FJT RS	750713240	CHARONNE
2026	Semestre 1	CLJT	FJT RS	750047821	SAINT LAZARE
		CLJT	FJT RS	750044018	POINTE D'IVRY
		ALJT	FJT RS	750044794	SEDAINE
	Semestre 2	ALJT	FJT RS	750058018	DOROTHY HEIGHT
		CLJT	FJT RS	750713182	DIDOT
		ESPACIL HABITAT	FJT RS	750044489	BECCARIA
2027	Semestre 1	ALJT	FJT RS	750057002	CELESTINS
		ALJT	FJT RS	750058000	PARIS GRAND OURCQ
	Semestre 2	FOYER DES JEUNES TRAVAILLEUSES DE REUILLY	FJT RS	750074437	REUILLY
		ALJT	FJT RS	750056723	ERNESTINE
2027	Semestre 2	CEUVRES DE LA MIE DE PAIN	FJT RS	750710378	PAULIN ENFERT
		RELAIS ACCUEIL	FJT RS	750074429	RELAIS POISSONNIERS